

Monsieur le Maire de Rouen
Hôtel de ville
76000 Rouen

Rouen, le 29 septembre 2007

objet : **place Saint Clément**

Monsieur le Maire

Vous avez sollicité l'avis de l'association SABINE Agglo de Rouen sur des plans qui nous sont parvenus le 26 septembre 2007 et qui sont relatifs à l'aménagement de la place Saint Clément. Ils présentent l'intégration d'une bande cyclable sur toute la circonférence de la place.

Cette proposition constitue un pis-aller puisque les travaux sont sur le point d'être achevés.

Le réaménagement de cette place aurait dû s'insérer dans une réflexion plus globale sur les modes de déplacements doux dans le quartier.

La place Saint Clément est en milieu urbain dense avec la présence d'équipements et d'activités qui génèrent de nombreux déplacements qui se font notamment à pied ou à vélo (commerces de proximité, 3 écoles, bureau de poste, église). A ce titre, elle aurait mérité un autre traitement que celui d'un giratoire où c'est la circulation automobile qui est privilégiée. Les piétons y sont particulièrement défavorisés puisqu'aucun cheminement direct n'est prévu. Ainsi pour traverser à pied du nord au sud cette place giratoire il faut traverser 4 rues !

Un giratoire allonge le cheminement des piétons et complique celui des cyclistes.

La proposition intitulée "avec bande cyclable externe" consiste en une bande cyclable qui serait réalisée en réduisant l'espace piéton et en maintenant un espace automobile de 9 m de large dans l'anneau. Cette solution n'est pas acceptable car elle laisse aux véhicules motorisés un espace surdimensionné qui ne favorise pas une circulation apaisée.

La proposition "avec bande cyclable interne" comporte une bande cyclable de 2 m de large qui laisse une (ou deux ?) voie automobile de 7 m de largeur dans l'anneau.

Il est indispensable d'y apporter des éléments complémentaires, à savoir :

- 1°) la continuité devra être assurée entre la bande cyclable entrante (rue des murs Saint Yon) et la bande cyclable dans l'anneau, de même entre la bande cyclable dans l'anneau et la bande cyclable en sortie rue Lethuillier Pinel ;

- 2°) une bande cyclable en contre sens devra être créée sur la voie menant au bureau de poste, la largeur totale de la chaussée (4,50 m) étant suffisante ;
- 3°) la chaussée de la rue Jean Mullet totalise 9 m de large ; l'espace central sans affectation (largeur 2 m) doit être supprimé pour permettre la création d'une bande cyclable (1,50 m) et l'élargissement (+ 0,50 m) du trottoir en rive nord qui est particulièrement étroit alors qu'il longe une école ;
- 4°) afin de bien visualiser la présence possible de cyclistes, le marquage au sol des bandes cyclables, outre une ligne discontinue, devra comporter une coloration uniforme spécifique ;
- 5°) la hauteur des seuils en entrée de giratoire tels qu'ils sont réalisés (constat sur place, ce jour) nous semblent insuffisants pour ralentir les véhicules ; il y a lieu d'adopter un traitement qui les rendent plus efficaces.

Pour satisfaire à l'obligation légale et surtout pour faciliter la circulation à vélo, il convient que ces aménagements a minima soient réalisés.

Ci-joint en retour le plan avec les annotations correspondantes.

Pour SABINE Agglo de Rouen
la présidente

C. Dupray

copie pour information à :
- conseil de quartier
- association Rue de l'avenir